

REUNION DE CONSEIL DU 17 JUILLET 2003

Tous les membres présents, sauf M. GOUJON, excusé.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Le Maire fait le compte-rendu de la rencontre du 16 juillet, avec M. CARLI, architecte à la Région Bourgogne ; une visite rapide de la Commune a été faite.

Une opération « cœur de village » comprend plusieurs phases :

L'étude préalable, subventionnée à 80 % : les travaux possibles sont à prévoir avec obligatoirement la réhabilitation d'un logement. Le projet pour Etrigny pourrait être : le rachat des murs et la réhabilitation du logement de la Boulangerie, la réhabilitation du logement de Tallant, l'aménagement d'un parking pour la salle des fêtes, la remise en état du mur de soutènement de l'Eglise, la pose de fenêtres en bois à la Salle des Fêtes ... Par contre les travaux sur les lavoirs n'entreraient pas dans le projet : des dossiers spécifiques peuvent être établis auprès de la Région. Un cahier des charges est à préparer et à soumettre à des Cabinets d'architectes pour la réalisation de cette étude.

La signature d'une Convention suivie de l'attribution des différentes aides : FDAEC – DGE – FEOGA – FISAC (commerce) – Région. La réalisation des travaux, le tout s'étalant sur plusieurs années.

Le Conseil donne son accord sur le projet et sur le principe du rachat des murs de la boulangerie. Le cahier des charges sera préparé.

PROGRAMME DE VOIRIE

Le Maire informe l'Assemblée que l'ouverture des offres a été faite le 15 juillet ; c'est l'Entreprise SCREG, la moins disante, qui a été retenue : montant TTC 22.304 €. Les travaux seront réalisés à la fin de l'année ; ils concernent notamment Balleure (Creux Morot à la route de Clury) et Champieu (du lavoir au pont à goudronner).

VENTE TERRAIN VENEUZE

Le Conseil est informé que le terrain a été borné : la parcelle AD 270 a été partagée en deux : AD 324 : 18 a 04 et AD 323 : 1 Ha 08 a 65.

Le Conseil fixe le prix de vente de la parcelle AD 324 à 13.72 € le M² (90 F.), soit un prix de vente global de 24.750 €.

En ce qui concerne le bail de location, un avenant devra être fait avec Mme Vion Françoise.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil prend connaissance de la demande de permis de construire de la SCEA DU JONCHEY pour bâtir un bâtiment agricole à Veneuze : section ZI – parcelle 31 ; le Conseil donne son accord sous réserves des modalités des différents branchements : extension du réseau d'eau et du réseau d'électricité. Le Conseil demande également que les tôles soient teintées brun-rouge comme le bardage.

STATUTS DU SIVOS

Suite à l'adhésion de la Commune de Champagny S/Uxelles, des nouveaux statuts sont à adopter ; le Conseil prend connaissance du projet et donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE ADHESION GIPSEL

Le GIPSEL, Groupement d'Intérêt Public Solidarité Et Logement, ayant son siège à la Préfecture, apporte des aides financières ponctuelles à des familles éprouvant des difficultés liées au logement, et sollicite les Communes pour une adhésion moyennant une participation de 0.35 € par habitant ; le Conseil, après en avoir délibéré, ne donne pas suite à cette demande.

LOGEMENT MAIRIE

Le Conseil prend connaissance du devis actualisé pour le logement de la Mairie ; coût : 10.828 € TTC, et du devis pour installer une ventilation au logement du lavoir de Balleure ; coût : 351 € TTC ; le Conseil donne son accord. Les travaux du logement seront faits avant la fin de l'année ; le locataire devra laisser le logement libre environ 3 semaines.

COMPTE RENDU REUNIONS

Le Conseil entend le compte-rendu des réunions : du Conseil d'Ecole : problème de répartition des effectifs : 35 élèves à l'école maternelle, de la Communauté de Communes : mise en place de l'enquête publique pour le SCOT, du SIVOS pour recadrer la convention entre le SIVOS et l'association de la Cantine-Garderie, du Syndicat des Eaux : M. Duriaux de Laives a été élu vice Président en remplacement de M. Bonnot, démissionnaire – une information sera donnée aux abonnés avec la prochaine facture sur les motifs de l'augmentation importante du prix de l'eau, avec le SYDEL pour les travaux prévus à Balleure : une ligne va être enterrée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil, est informé que la coupe de bois 20 T a été vendue aux Ets DUCERF pour 12.500 €, va réfléchir aux solutions possibles pour éviter les nuisances sonores dans la Salle Communale surtout l'été quand les fenêtres sont ouvertes : ne louer qu'aux personnes de la Commune et éventuellement installer un système permettant de contrôler le bruit, prévoit de prendre à sa charge l'apéritif pour la fête des 26 et 27 juillet à Tallant, décide de prendre un bulletin d'adhésion à la Grange Rouge, sous forme de subvention, d'un montant de 10 €, est informé de la fête « Sport et Handicap » à Sennecey le Grand en septembre prochain, suite à la demande de classement de la Commune en zone sinistrée, entend la réponse de M. le Préfet sur les procédures envisagées pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, entend les remerciements de la Ligue c/le cancer et le Centre Léon Bérard pour les subventions accordées.

CENTRE DE LOISIRS

A propos du centre de loisirs

L'association CENTRE DE LOISIRSETRIGNY NANTON tient à informer du bilan de son activité. Celle-ci représente trois réunions plénières de son bureau, trois réunions de bureau restreint et bien plus de rencontres informelles entre président, secrétaire et trésorière. Le centre a ouvert ses portes aux enfants des quatre communes du RPI le lundi 30 juin et les a refermées sur son spectacle dédié aux familles le vendredi 25 juillet. 36 enfants ont pu bénéficier des bienfaits de ce centre et de ses activités dont dix de Lalheue, cinq de Nanton, 19 d' Etrigny et deux extérieurs au RPI, en vacances chez des grand-parents.

Deux animatrices détentrices du BAFA ont été embauchées et Mr QUINCY Jean-Luc a tenu le rôle de troisième animateur à temps complet pendant ces quatre semaines en plus de son rôle de directeur et de celui de chauffeur. A cet effet et aux vues des nouvelles lois en vigueur, il a fallu qu' il s' attèle à la lourde tâche de passer son Brevet d' Aptitude à la Fonction de Directeur de Centre de Vacances et de Loisirs.

Du douze au 21 juin, il a donc effectué la session de formation générale puis son premier stage pratique comme directeur de notre centre. Au mois de mai prochain, après avoir remis son rapport de stage à la Direction Départementale de Jeunesse et Sport, il effectuera son stage de perfectionnement.

Le bureau de l' association a décidé de lui allouer une indemnité de formation égale à la somme qu' il a dû verser à l' IFAC (soit 610 euros) à condition qu' il s' engage sur l' honneur à tenir les fonctions de directeur du centre Etrigny-Nanton trois années consécutives. Ce à quoi il s' est engagé.

Le bilan prévisionnel pour cet exercice peut être estimé comme suit:

(le bilan définitif et complet sera présenté lors de l' assemblée générale)

Les recettes proviennent :

: des subventions allouées par les communes, soit pour cette année:

-**300** euros d' Etrigny, **185** de Nanton, et **80** de La Chapelle, pour un total de: **565** euros,

: de l' allocation reversée par la Caisse d' Allocations Familiales, **643** euros,

: du produit de la vente des cartes de membres de l' association et des inscriptions versés par les familles, soit **2080** euros, la subvention de Lalheue sera allouée après coup au prorata du nombre d' enfants de leur commune ayant fréquenté le centre.

: des dons, soit 40 euros versés par une famille d' Etrigny.

TOTAL DES RECETTES : 3328 euros.

Les dépenses s' articulent ainsi:

:Salaires et charges pour les animatrices: **-2100** euros,

:Indemnité de formation du directeur : **-610** •

: Frais pédagogique (colle, papier, etc..) : **-160** •

:Frais de fonctionnement (assurances, gas-oil etc...) : **-310** •

:Sorties (piscine et sortie La Ferté) : **-169** •

:Frais d' alimentation(goûters, camping...) - **187** •

TOTAL DES DEPENSES: 3536 euros.

Le déficit de quelques 200 euros sera pris sur la réserve accumulée lors de l' exercice précédent grâce au don de 1371 euros versés par l' association "Grain de sel" qui a mis fin à ses activités.

Il va de soi que si nous ne pouvons équilibrer nos comptes, cette mane finira par s' épuiser au fil des années. Il devient donc urgent de trouver d' autres moyens de financer le centre, surtout si nous voulons faire plus pour satisfaire les demandes et des enfants et des parents. Nous pensons en effet qu' il serait bien de pouvoir accueillir de nouveau les enfants de moins de six ans et aussi, et il y a de la demande, les enfants de plus de onze ans. Pour cela il faudrait embaucher en plus un(e) animatrice et un(e) stagiaire. Il nous est également possible de prendre des aides bénévoles âgées de seize ans minimum. Un des articles du règlement du centre dit que celui-ci est créé également pour faciliter l' emploi de jeunes de la région. Certains de nos enfants pourraient suivre un cursus complet avec le centre: aide puis préparation du BAFA, stagiaire puis BAFA, animateur et pour l' avenir BAFD car il n' ya pas bien des années avant que nous n' ayons besoin d' un nouveau directeur...

Toutes les bonnes idées pourront être étudiées lors de notre assemblée générale qui se tiendra courant Mars. A cette occasion, nous vendrons nos cartes de membres pour l' année à venir. **ENEZ NOMBREUX.**

Nous profitons de cette tribune pour remercier toutes les bonnes volontés qui ont donné de leur temps pour le bon fonctionnement du centre, le bonheur des enfants et la satisfaction des parents.

Le Bureau



REUNION DE CONSEIL DU 26 AOUT 2003

Absents excusés : M.T. FOREST, ayant donné son pouvoir à D. MOSSET – P. GOUDON-S. BEY
Absents : G. LOUDOT

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe l'assemblée que cinq des dix bureaux consultés ont remis une offre pour le zonage d'assainissement ; le Conseil procède à l'ouverture des plis sachant que la décision finale sera prise après consultation avec M. BEST du SATAA. Les offres vont de 15.000 • TTC à 32.459 • TTC. Une inscription au programme subventionné 2004 sera demandée pour la réalisation du zonage.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil donne son accord pour demander l'extension du réseau électrique à Veneuze pour alimenter un terrain destiné à la construction d'un bâtiment agricole.

SITUATION FINANCIERE

Le Conseil prend connaissance de la situation financière à la fin août ; les prévisions budgétaires ont été respectées sauf quelques postes de fournitures.

EMPLOIS COMMUNAUX

Le Conseil décide de supprimer le poste de secrétaire de mairie au 1^{er} septembre 2003 et de le remplacer par un poste d'attaché territorial pour y nommer la secrétaire qui a obtenu l'examen d'intégration des secrétaires dans le grade d'attaché.

LOGEMENT BALLEURE

Le Conseil donne son accord pour poursuivre le bail aux mêmes conditions en le mettant au nom de Damien MALATIER, fils de l'actuelle locataire, avec effet au 1^{er} août 2003.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil,
Enumère la liste des projets à inclure dans l'opération « cœur de village » : achat et logement maison de la boulangerie – parking salle des fêtes – murs et façades église – façades des bâtiments communaux – lavoirs.
Prend connaissance du calendrier de la fête handisport à Sennecey le Grand au mois de septembre,
Entend le courrier de la poste annonçant que l'absence de courrier relevé a conduit à supprimer le ramassage du lundi après midi.

ETANG DES REPPES

Au mois de mai, une réunion avait été organisée pour discuter de la gestion de l'étang de Reppes. Malgré la faible assistance à cette réunion, il est apparu que cet endroit constituait un élément important du patrimoine communal, et qu'il était souhaitable de s'en occuper mieux qu'actuellement. Le principe de créer une association de gestion de l'étang, en particulier du point de vue pêche, a été adopté. C'est l'objet d'une seconde réunion, qui aura lieu

Vendredi 10 octobre 2003 à 20h à la salle de réunion de Veneuze

Nous y discuterons les statuts de l'association, et désignerons les membres du bureau. Il va de soi qu'il est de l'intérêt de tous d'être assez nombreux pour s'occuper efficacement de l'endroit. Bien entendu, l'association ne sera pas réservée aux seuls pêcheurs, mais ouverte également à tous ceux qui aiment l'étang des Reppes, et ils sont nombreux si on compte tous ceux qui se plaignent qu'on ne s'occupe pas assez de l'endroit... A bientôt donc.

Adjoint délégué Denis Mosset

TIR A L'ARC, UN SPORT ET UN LOISIR

Sur la communauté de commune « Entre Saône et Grosne » le tir à l'arc se pratique à Etrigny dans le « Jardin d'Arc » de Champlieu

Le tir à l'arc est pratiqué par tous:

- . Petits à partir de 10 ans, et grands, sans limite d'âge.
- . Hommes et femmes
- . Individuellement ou en équipe

Il ne demande pas d'aptitude particulière...mais il apporte:

- Confiance en soi
- Maîtrise du geste et de la pensée
- Adresse
- Respect des valeurs morales

Renseignements auprès de Jacky PONSOT
Tallart
71240 ETRIGNY
Tel. 03.85.92.23.17

Et ceci dans une ambiance très conviviale

TENNIS CLUB D'ETRIGNY ENTRE SAONE ET GROSNE

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Le TCE remercie les nombreuses personnes qui se sont déplacées à l'Assemblée Générale du 20 septembre 2003 (30 adultes+les ados).

I/ Composition du bureau :

Présidente : Fabienne JOSSERAND (ETRIGNY)
Vice Présidents : David NEUZILLET (SENNECEY LE GRAND)
J Luc MONCHANIN (ETRIGNY)
Secrétaire : Christine MICHEL – PAIRAUD (ETRIGNY)
Secrétaire adj : Patricia POIRIER (LALHEUE)
Trésorier : Bruno JOSSERAND (ETRIGNY)
Trésorier adj : François PAIRAUD (ETRIGNY)
Educateurs sportifs : Brigitte RUDOLPH (ETRIGNY)
François POIRIER (LALHEUE)
Membre : Jacques TETU (SENNECEY LE GRAND)
Serge DOR (CHAMPLIEU)
Merci à Serge DOR et nous lui souhaitons la bienvenue dans le bureau du TCE entre Saône et Grosne

II/ Licences :

augmentation des licenciés sur la saison -2002 - 2003.

57 en 2002 et 62 en 2003

En ce qui concerne les licenciés, ils viennent de toutes les communes du canton. Le TCE remercie la Communauté de Commune Entre Saône et Grosne pour sa subvention. Nous remercions les bars « Café du Centre » à NANTON, « Bar Les Tilleuls » à SENNECEY LE GRAND ainsi que la boulangerie d'ETRIGNY pour la vente des tickets horaires ainsi que les mairies d'ETRIGNY et de SENNECEY LE GRAND pour leur confiance .

III/ Reprise des cours

EMPLOI DU TEMPS :

le lundi soir, au gymnase David NIEPCE

de 20H45 à 22H45 les 2 équipes Hommes.

Le samedi avec François au gymnase David NIEPCE

de 9H15 à 10H30 équipe Femmes I

de 10H30 à 11H45 équipe Femmes II

de 11H45 à 12H45 équipe ados garçons

Le samedi avec Brigitte au gymnase David NIEPCE

De 12H45 à 13H45 équipe 10 et 11 ans

Le samedi avec Fabienne au gymnase David NIEPCE

De 13H45 15H00 équipe ados filles

Il est impossible pour le moment de faire un cours le mercredi par manque d' heure au gymnase et aussi par manque de volontaires. Une liste d' attente pour des débutants est à l' étude nous en reparlerons ultérieurement.

V/ Tarif des licences pour la saison 2002.2003

LICENCE FFT DU TENNIS CLUB D'ETRIGNY :

ADULTE : **40EUROS**

COUPLE : **66EUROS**

1 ENFANT : **25EUROS**

2 ENFANTS : **18EUROS**

3 ENFANTS : **11EUROS**

TICKET HORAIRE :

1 TICKET : **2 50EUROS**

(1 TICKET PAR PERSONNE SOIT 2 TICKETS POUR 1H00 DE JEU, QUE L'ON SOIT 2, 3 OU 4 SUR LE COURT) en vente au bar de NANTON, au bar des Tilleuls à SENNECEY LE GRAND ainsi qu' à la boulangerie d' ETRIGNY. Nous profitons de ce moment pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau boulanger.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE (suite)

CARTE A L'ANNEE :

(pour court de SENNECEY ou ETRIGNY)

1 PERSONNE (adulte ou enfant): **30EUROS**

En vente chez Fabienne JOSSERAND à MALO Tél : 03.85.92.22.09 (après 19H00 ou mercredi) ou 06.65.56.48.37

VI/ Dîner dansant

Le dîner dansant du Tennis Club d'Etrigny aura lieu le **samedi 18 octobre 2003** à la salle des fêtes d'ETRIGNY. La soirée sera animée par le Groupe « ALLIANCE », Le groupe composé de 3 musiciens et 1 chanteur saura comme l'année précédente mettre une bonne ambiance, le repas sera préparé par les Halles du Creusot. Prix du dîner dansant 23 euros. Vous pouvez commencer à vous inscrire (pas plus de 100 inscriptions).

MENU :

Apéritif (offert par le club)
Corolle de sole diéppoise farcie aux Saint Jacques
Trou Bourguignon (offert par le club)
Cuissot de biche grand veneur
Pommes paillason et fagot d' haricots verts
Assiette de fromages
Choco fruits
café

Nous remercions la mairie d'ETRIGNY pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Cette année nous avons participé à la fête du Sport organisée par la ville de SENNECEY le grand. Le 17 septembre 2003 nous avons initié au Tennis 12 ados de 12 à 14 ans venant de l' IME de TOURNUS et 4 adultes du CAT de TOURNUS. L'après midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, un goûter a été offert par le club à l'issue de cette journée. Cette festivité a été animée par Fabienne JOSSERAND Présidente du Club et par Patricia DUMOUX, nouvelle Présidente du Comité des Fêtes d' ETRIGNY et membre licencié du club ainsi que de Laura et Laurène.

En conclusion la saison 2002-2003 s'est bien déroulée et le bilan financier a été positif.

Nous tenons à faire savoir au Comité des Fêtes d' ETRIGNY que le Club sera toujours prêt à donner de son temps pour les différentes activités du Comité, et nous souhaitons à ce tout nouveau bureau beaucoup de réussite.

La Présidente ainsi que l'ensemble du bureau reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Le Bureau

REPAS DU CCAS

Le repas du ccas aura lieu cette année le samedi 6 décembre à la salle des fêtes d'Etrigny à partir de 12 heures 30

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2003

La cérémonie aura lieu mardi 11 novembre , à 11h30 devant le monument aux morts de la commune

LE PRIX DE L'EAU

Quoi de plus naturel que de tourner le robinet d' eau? Et quoi de plus habituel que de se plaindre du prix de l' eau? Ces dernières années ont vu un changement radical dans l' approche de la gestion de cette ressource naturelle essentielle. La prise de conscience écologique, et l' évolution radicale des réglementations françaises, européennes, et mondiales, nous ont conduits à traiter le problème de l' eau d' une façon beaucoup plus sérieuse qu' auparavant. Chacun peut constater objectivement les tendances lourdes suivantes:

Tout le monde veut pouvoir bénéficier d' un approvisionnement en eau illimité et permanent

Tout le monde prête une attention nouvelle à la qualité de l' eau, tant bactériologique que gustative

Le développement, au sens large, est générateur de pollutions, et accroît les nuisances sur la qualité de l' eau

La gestion des effluents (en particulier l' assainissement) est indispensable et primordial pour garantir la qualité de l' eau

Les bouleversements climatiques récents et leur fort impact sur l' eau ont montré sa vulnérabilité

A un niveau local, Etrigny fait partie d' un syndicat autonome de gestion de l' approvisionnement en eau. C' est une chance pour nous car toutes les études montrent que la délégation de cette gestion à une entreprise privée a toujours un impact négatif sur le prix de l' eau, sans compensation de qualité des services. C' est essentiellement pour cette raison que malgré les augmentations récentes, notre eau reste la moins chère de la région. Il n' est pas rare de trouver des communes où l' eau est trois fois plus chère que la nôtre... Interrogez vos amis, vos voisins.

Vous avez pu constater que les augmentations récentes du prix de l' eau étaient supérieures à l' inflation. C' est que le syndicat a pris conscience que la gestion d' un réseau de distribution d' une certaine de km (hé oui, 100km de canalisations!) nécessitait une réflexion long terme, et un renouvellement planifié. Le rythme de travaux d' entretien et de renouvellement va donc s' accélérer (des travaux importants ont déjà été réalisés à Gigny, St Cyr, Montceaux-Ragny, et prochainement à Laives). C' est pour permettre ces dépenses que le prix de l' eau a été augmenté. L' objectif est en fait de réagir avant que le réseau ne se dégrade dans son ensemble, nous mettant dans une situation ingérable, et à la merci des repreneurs privés...

Pour ce qui concerne la qualité de l' eau, il est évident qu' elle dépend essentiellement de la qualité des terrains de son bassin de pompage. On ne peut pas contrôler l' ensemble des terres qui alimentent la nappe de Laives, mais au moins le syndicat a-t-il acheté le périmètre entourant immédiatement les puits de captage, afin de maîtriser totalement la qualité du sol. Par ailleurs, des prescriptions sont en cours d' élaboration pour les activités agricoles du périmètre dit "rapproché" autour des puits, ainsi que des recommandations pour un périmètre plus éloigné. Ces mesures doivent permettre de limiter la pollution de l' eau des puits, et ainsi réduire les besoins de traitement tout en assurant la qualité pour le consommateur. Les valeurs actuelles des analyses sont conformes aux normes, mais les teneurs en nitrates et pesticides doivent néanmoins être surveillées.

Ajoutons qu' autrefois, le prix de l' eau correspondait au seul coût de sa production et distribution. Aujourd' hui s' y ajoute le coût de sa préservation. C' est une évolution fondamentale, qui explique pourquoi le coût de l' assainissement est lié à celui de l' eau (il

coûte d' ailleurs presque aussi cher). Il est évidemment plus rationnel d' épurer l' eau avant de la rejeter que de la traiter au pompage pour la purifier. A cet égard, le budget assainissement de la commune est sain et équilibré. Les travaux importants ont été faits il y a quelques années (réseau, lagunes). Une étude, obligatoire, va être réalisée prochainement pour faire le point de la situation en matière d' assainissement: c' est ce qu' on appelle le "zonage". Nous en reparlerons.

Enfin, une attention particulière est maintenant accordée au paiement des factures. En effet, nous constatons qu' un nombre trop élevé d' abonnés ne paie pas régulièrement les factures d' eau. Cela pose au syndicat des problèmes de trésorerie (tout comme pour un compte de particulier, si l' argent ne rentre pas, il ne peut pas sortir, ou alors il faut emprunter...), et est injuste envers les bons payeurs. Il a été décidé de surveiller ce point de plus près, et nous demandons maintenant très régulièrement au Trésor Public un état des paiements (en effet, le syndicat ne peut pas percevoir directement le recouvrement des factures, tout comme la mairie: il faut passer par le Trésor Public). Les mauvais payeurs sont connus, et dans les cas les plus graves, ou de récidive, des réductions de débit seront appliquées, comme cela s' est déjà fait récemment chez quelques abonnés. Attention donc! Pourquoi attendre le rappel du Trésor Public? En cas de problème passager, vous pouvez toujours contacter le syndicat pour trouver un arrangement; le pire serait de laisser la facture traîner...

INFORMATION :

Le syndicat des eaux de la région de Senneay le Grand, dont fait partie Etrigny regroupe une dizaine de communes du canton. Il ne gère pas l' approvisionnement de Senneay traité par un autre syndicat. Chaque commune adhérente est représentée par deux délégués en principe membres du conseil municipal (pour Etrigny Marie-Thérèse Forest et Denis Mosset). Le président est Jean Pacaud, maire de Beaumont sur Grosne. Le conseil d' administration, qui regroupe tous les membres du syndicat, se réunit environ 4 fois par an en séance plénière, mais des commissions (travaux, finances, personnel) travaillent régulièrement pour préparer les dossiers.

Le secrétariat du syndicat est ouvert au public le mardi matin (9-12h) et jeudi après-midi (14-17h). Son téléphone: 03 85 44 76 88.

QUELQUES CHIFFRES

Le syndicat dessert **2500 abonnés**, qui consomment au total **300.000m³ d' eau par an** Pour une consommation de 120m³ par an, qui est une moyenne, le coût est de **1,70€/m³** (11.15F) tout compris, dont **55%** reviennent au syndicat pour la fourniture d' eau, et **45%** reviennent à la commune pour l' assainissement. A titre de comparaison, le coût est de 1,90€/m³ à Sennecey, 3,00€/m³ à Toumus, 3,80€/m³ à Chalon...

Adjoint Délégué

Denis Mosset

REUNION DE CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE

Tous les membres présents sauf M. GOUDON Pascal, excusé.

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Le Maire informe l'Assemblée que 4 cabinets ont été consultés pour réaliser l'étude préalable ; l'un n'a pas répondu, un autre a précisé que sa charge de travail ne lui permettait pas d'envisager cette tâche et deux autres ont adressé leur offre.

Le Conseil retient H et D BOURGOGNE SUD pour un montant de 6.420 • H.T. , et sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation de cette étude (80 % du montant soit : 5.136 •)

ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le Conseil sollicite son inscription au programme subventionné du département 2004 pour la réalisation du zonage d'assainissement ; après l'examen approfondi des offres remises par les cabinets d'études interrogés, le Conseil retient l'offre du Cabinet E.I.2A pour un coût HT de 11.375 •. Le Cabinet BONNET est retenu pour la numérisation du cadastre pour un coût HT de 6.673,60 •.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2003

Le Conseil décide de ne pas modifier cette année la redevance assainissement ; elle sera donc au même tarif qu'en 2002 : part fixe 55 • - M3 consommé 0.30 •.

VOIRIE

Programme 2003 – subventionné par le FDAVOC

Il est rappelé au Conseil que les travaux à réaliser en octobre 2003 concerneront Balleure et le chemin de Malo.

Programme 2004 – subventionné par le FDAVOC

Le Conseil prévoit pour le programme 2004 : le chemin de St-Aubin – la montée de Veneuze plus une autre portion en haut de Veneuze pour un coût HT de 20.310 • - montant de la subvention accordée : 11.178 •. Au printemps 2004, le choix définitif pourra être modifié en fonction des priorités.

MISE EN SECURITE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil donne son accord pour le financement du solde restant à la charge de la Commune après les travaux de mise en sécurité de l'éclairage public réalisés en 2000 par le SY-DEL ; montant : 406,13 • .

BAIL DE CHASSE

Le Conseil est informé que le Président de la Sté de Chasse est M. René BERTHELOT.

AFFOUAGES

Le Conseil fixe le tarif des affouages à 19 •.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil émet un avis favorable à deux demandes de permis de construire.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Le Conseil modifie les lignes budgétaires pour deux emprunts à taux variable mais échéance fixe, la ventilation entre capital et intérêts étant différente des prévisions.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil.

ne modifie pas les modalités d'établissement des impôts locaux,

ne donne pas son accord sur l'estimation jugée trop élevée : 5.272 • de la coupe affougère VIII et prendra contact avec l'ONF,

entend le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat d'Electrification de la Bresse Chalonnaise : les statuts ont été adoptés ; l'entretien de l'éclairage public sera repris avec changement systématique des ampoules tous les trois ans ; à compter de 2004 une participation financière de 0.15 • par habitant est à prévoir, vu la demande de subvention pour ériger une stèle à la mémoire des morts en Indochine et Corée, reporte sa décision à une prochaine séance dans l'attente de précisions complémentaires.

AFFOUAGE

Le prix de vente est de 19 • , les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 31 octobre 2003.

LISTE ELECTORALE

Les personnes non inscrites sur les listes électorales sont priées de le faire rapidement, à la mairie.

Les élections cantonales et régionales auront lieu en mars 2004 et les élections européennes en juin 2004

<http://www.etrigny.fr.st/>

Le nouveau site internet de la commune est disponible à l'adresse <http://www.etrigny.fr.st/> ou <http://perso.wanadoo.fr/mairie.etrigny/>. Vous pouvez consulter le bulletin INFO ETRIGNY et diverses informations concernant la commune. Merci à la « société M A R C » d'avoir reconstruit un nouveau site .